



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le **SEPT MAI**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAONE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre PAGNEUX, Maire.

Présents : M. PAGNEUX, Maire ; Mme DRILLIEN, Adjointe ; M. BRESSION, Adjoint
Mmes BALLY-BOYAT-COURTIN- GAULTIER-SULPICE-VEROT, Conseillères
Municipales
MM.BARBOSA- FERREY- FRADET- PUGEAUT- RUZ -SAUVAGEON, Conseillers
Municipaux.

Excusés : Mme F. DOUSSOT, Conseillère Municipale ; MM. J.P. BUATHIER et V. LEBLANC,
Conseillers Municipaux.

Absent : M. GUENIN, Conseiller Municipal

=====

M. Gérard PUGEAUT est élu secrétaire de séance.

=====

Adoption procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2009.

=====

※ **Autorisation d'inscription à l'ordre du jour**

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à rajouter un point à l'ordre du jour de ce conseil.

Celui-ci concerne la constitution du jury d'assises pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à rajouter à l'ordre du jour de cette séance de conseil un point relatif à la constitution du jury d'assises pour l'année 2010.

※ **Compte-rendu du Maire suivant l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal,

Prend acte des décisions du Maire dont le détail suit, prises en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2008 :

Droit de préemption

- SCI 3SG ; rue de l'Hôtel de ville-place Jules Goyon ; parcelle A25 ; superficie : 150 m².
- M. Jacques FLAMAND et Mmes Lucette et Anne-Marie FLAMAND ; 174, rue de la Résistance et 77, rue de la Prairie ; parcelle A273 ; lots 1,8 et 14.
- SCI MACRISBER ; La Ville ; parcelle A 649 ; superficie : 8 a, 45 ca.

RENONCE A SON DROIT DE PREEMPTION URBAIN

※ **Aménagement de parkings et de leurs abords « Ilot de la Grenette » : Maîtrise d'oeuvre**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de confier la maîtrise d'oeuvre relative à l'aménagement de parkings et de leurs abords « Ilot de la Grenette » à la société H.R.A. située 11 avenue Bel Horizon à Mâcon.
DIT que les honoraires s'élèveront à 3.500,00 € H.T., soit 4.186,00 € T.T.C.
AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

※ **Aménagement de parkings et de leurs abords « Ilot de la Grenette » : Signature du marché**

Dans le cadre des travaux de réfection de voirie concernant l'Ilot de la Grenette, le Maire a lancé le 9 avril 2009 une procédure d'appel d'offres.
La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 mai 2009 à 19 h 45.
Après étude des offres reçues (4 entreprises ayant répondu), elle a retenu l'entreprise suivante : SN2V pour un montant de 53.048,14 € H.T.
Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les pièces constituant le marché avec l'entreprise précitée.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces constituant le marché « Aménagement de parkings et de leurs abords – Ilot de la Grenette », avec l'entreprise SN2V située à Vonnas, pour un montant de 53.048,14 € H.T.

※ **Dédite appartement**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la dédite de M.GRANGER à compter du 7 juin prochain concernant le logement de type 2 qu'il loue rue Henri Romans Petit pour un montant de 195,98 € mensuels.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de relouer l'appartement de type 2 situé rue Henri Romans Petit et occupé précédemment par M. GRANGER .
DIT que le montant du loyer sera fixé à 210,00 € à compter de la signature du futur bail.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le futur bail correspondant.

※ **Liste des marchés conclus en 2008**

Le Conseil Municipal,
Prend connaissance de la liste des marchés conclus en 2008.

※ **Isolation façade de l'école : demande de subvention**

Dans le cadre de la réfection de la façade de l'école, le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain, en ce qui concerne les travaux d'isolation.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain concernant des travaux d'isolation dans le cadre de la réfection de la façade de l'école.

※ **Autorisation de stationnement taxi**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne a fait une demande d'autorisation de stationnement de taxi sur Saint-Laurent.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour qu'une autorisation de stationnement de taxi soit délivrée sur la commune de Saint-Laurent-sur-Saône.

DIT qu'à ce titre un droit de place sera demandé pour un montant annuel de 1.500,00 €.

※ **Remplacement d'un Conseiller Municipal suppléant à la CAMVAL**

Suite à la lettre de démission de Madame Sylvie BOYAT concernant sa suppléance à la CAMVAL, le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un nouveau délégué suppléant.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Sandrine GAULTIER en tant que déléguée suppléante à la CAMVAL.

※ **Remplacement d'un Conseiller Municipal délégué à l'association « Animation Petite Enfance »**

Suite au déménagement de M. Vincent LEBLANC, Conseiller Municipal, le Maire demande au Conseil de désigner un nouveau délégué à l'association « Animation Petite Enfance ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Jean BARBOSA en tant que délégué à l'association « Animation Petite Enfance ».

※ **Constitution du jury d'assises pour l'année 2010**

Le Maire fait part à l'Assemblée du courrier adressé par la Préfecture demandant de procéder au tirage au sort de personnes susceptibles d'être jurés.

La liste annuelle des jurés du département de l'Ain est fixée pour 2010 à raison d'un juré pour 1.300 habitants.

Etant donné que pour les communes de 1.300 habitants et plus, un nombre de noms triples de celui fixé par l'arrêté préfectoral doit être tiré, il convient de procéder ici au tirage au sort de 3 noms.

Le Maire précise que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit la constitution de cette liste ne devront pas être retenues.

Après tirage au sort, la liste suivante est fixée :

- Mme Bernadette GEORGET, née GIROUX, le 20/09/1960
- M. Jean-Pierre DAZY, né le 18/01/1961
- Mlle Carole RIZARD, née le 28/01/1977

Le Conseil Municipal,

DIT qu'un tirage au sort a désigné les personnes suivantes pour faire partie de la liste préparatoire des jurés d'Assises pour l'année 2010 :

- Mme Bernadette GEORGET, née GIROUX, le 20/09/1960
- M. Jean-Pierre DAZY, né le 18/01/1961
- Mlle Carole RIZARD, née le 28/01/1977

✳ **Communications et informations diverses**

✓ Elections européennes du dimanche 7 juin 2009, de 8h00 à 18h00

↳ de 8h00 à 10h30 : S. GAULTIER, N. DRILLIEN, M. SULPICE

↳ de 10h30 à 13h00 : S. BOYAT, D. FERREY, F. BALLY

↳ de 13h00 à 15h30 : N. RUZ, J.P. PAGNEUX, C. FRADET

↳ de 15h30 à 18h00 : C. COURTIN, M. SAUVAGEON, N. VEROT.

✓ Remerciements pour subventions :

- Association Française contre les Myopathies
- Secours Catholique

✓ Autorisation pour la société ESSEX d'exploiter un établissement de production de fil émaillé à Mâcon.

✓ Prorogation de 3 mois de la souscription du compte à terme pour la somme de 250.000,00 €.

✓ Madame BOYAT, Conseillère Municipale, indique qu'elle est régulièrement interpellée au sujet du passage piéton situé à l'entrée du pont et qui est à moitié effacé.

M. PAGNEUX, Maire, répond que la Direction Départementale de l'Équipement va être sollicitée afin de procéder à son effacement complet.

✓ Madame GAULTIER, Conseillère Municipale, souhaite connaître les délais de réalisation concernant les travaux prévus à l'« Ilot de la Grenette ».

Il lui est répondu que l'ensemble devrait normalement être terminé fin juillet 2009.

Elle demande ensuite si un stop va être installé à la place du cédez le passage situé entre la rue de la poste et la rue Tony Révillon.

Monsieur BRESSION, Adjoint, lui indique que c'est bien ce qui est prévu.

✓ Madame DRILLIEN, Adjointe, rappelle que la Fête de la Musique se déroulera le 20 juin prochain.

Par ailleurs, elle indique qu'au cours du dernier conseil d'école, le corps enseignant a exprimé sa volonté de procéder à l'informatisation de l'école.

Suite au lancement le 31 mars dernier par le Ministère de l'Education Nationale du programme de développement du numérique dans 5.000 écoles situées dans les communes rurales de moins de 2.000 habitants, le dossier de Saint-Laurent est en cours de montage.

Pour le département de l'Ain, l'Inspecteur d'Académie a la possibilité de retenir 65 projets.

Il est également prévu une rencontre avec un enseignant équipé depuis le 1^{er} avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Le Maire
J.P. PAGNEUX